

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à Mme ROSTAIN, Mme HANGEN donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

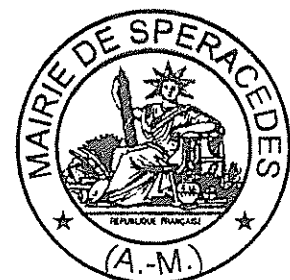
Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier Payeur.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoint, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à Mme ROSTAIN, Mme HANGEN donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur SCORDO, doyen d'âge et quitte la salle. Monsieur SCORDO donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif de l'exercice 2009, retraçant la gestion de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire.

Le Conseil Municipal,

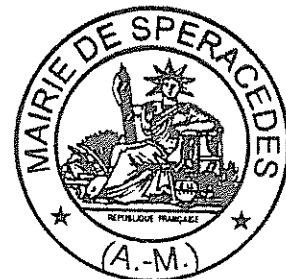
- donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ;
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- approuve les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal ouï le Président de séance et approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat estimé de l'exercice	+ 40 949,24
B Résultats antérieurs reportés	+ 73 954,22
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 114 903,46
D Solde d'exécution d'investissement N-1	+ 72 224,58
E Solde des restes à réaliser D'investissement N-1	+ 21 654,64
Besoin de financement F = D+E	
AFFECTATION + H	
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 114 903,46
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Maire,
Joël PASQUELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents au Conseil Municipal	Excusés	Quorum pris dans la délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, Mmes PFEND,
MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à Mme ROSTAIN, Mme HANGEN
donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, constatant les résultats de l'exercice 2009, décide d'affecter ces résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement 2009 :

- Résultat estimé de l'exercice	+ 40 949,24
- Résultat antérieur reporté 2008	+ 73 954,22
- Résultat à affecter R002	+ 114 903,46


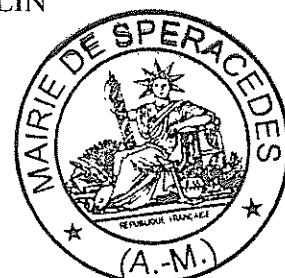
Résultat d'investissement 2009 :

- Solde d'exécution	+ 65 256,13
- Résultat antérieur reporté 2008	+ 6 968,45
- Résultat affecté R001	+ 72 224,58
- Restes à réaliser 2009	+ 21 654,64

Le résultat d'investissement étant excédentaire, il n'y a pas besoin d'affectation de financement au R 1068.

Le Conseil Municipal adopte et vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'année 2009.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affectés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Augmentation des taxes

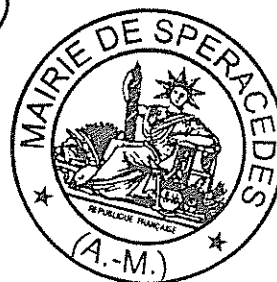
Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux des trois taxes pour l'année 2010.

L'évolution des taxes serait la suivante :

	<u>Taux 2009</u>	<u>Taux 2010</u>
Taxe d'Habitation	7.33 %	7.40 %
Taxe Foncier Bâti	4.85 %	6.35 %
Taxe Foncier Non Bâti	24.24 %	24.24 %

Le Conseil Municipal approuve, par 12 voix pour, deux voix contre et une abstention, les nouveaux taux des trois taxes.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En absence	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, M^{rs} AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, M^{mes} PFEND,
MENEGON, M^{rs} ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN
donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

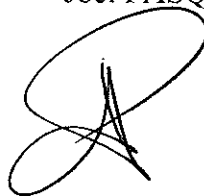
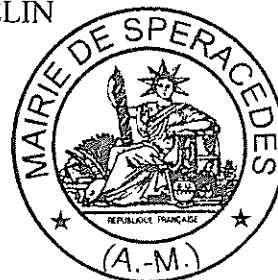
Vote du Budget Primitif 2010

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2010, et donne lecture des différents chapitres :

• Fonctionnement	
- Dépenses :	1 003 921,00
- Recettes :	
889 017,54 + résultat reporté 114 903,46	1 003 921,00
• Investissement	
- Dépenses :	515 884,19
- Recettes :	
422 008,37 + Restes à réaliser (N-1) 21 651,24 + Résultat reporté 72 224,58	515 884,19
TOTAL DU BUDGET	1 519 805,19

Les budgets de fonctionnement et d'investissement étant en équilibre, le Conseil Municipal adopte et vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010

L'an deux mille dix

et le treize avril

à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à Mme ROSTAIN, Mme HANGEN donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Demande de subvention – Opération 031 Voirie communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivants : Opération 031 Voirie, dont le coût prévisionnel s'élève à 116 220,74 € HT, soit 139 000,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :
Dotation cantonale 2010 : 77 098,00 €
Emprunt : 61 902,00 €
Total opération TTC : 139 000,00 €

Le Maire,
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affaires au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoint, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à Mme ROSTAIN, Mme HANGEN donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Demande de subvention DGE – Opération 032 Matériel informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 032 Matériel informatique, dont le coût prévisionnel s'élève à 583,61 € HT, soit 698,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DGE 50 % : 291,80 €


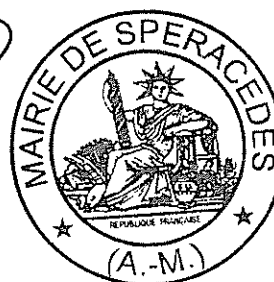
Solde :

Autofinancement : 406,20 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES**

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la conversation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures _____, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, M^{rs} AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoint, M^{mes} PFEND, MENEGON, M^{rs} ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Demande de subvention DGE – Opération 034 Mobilier communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 034 Mobilier communal, dont le coût prévisionnel s'élève à 13 484,94 € HT, soit 16 128,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DGE 50 % : 6 742,47 €

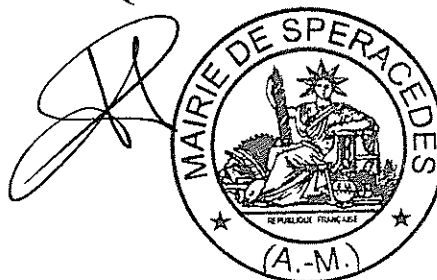
Solde :

Emprunt : 9 385,53 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES**

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à Mme ROSTAIN, Mme HANGEN donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

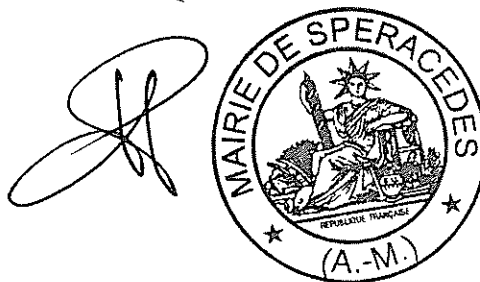
Secrétaire(s) : M. ESCANO

Demande de subvention DGE – Opération 037 Agrandissement classe maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Opération 037 Agrandissement classe maternelle, dont le coût prévisionnel s'élève à 2 591,97 € HT, soit 3 100,00 € TTC.
- d'adopter le plan de financement suivant :
Subvention DGE 50 % : 1 295,98 €
Solde :
Emprunt : 1 804,02 €
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE.
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, M^{rs} AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, M^{mes} PFEND, MENEGON, M^{rs} ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

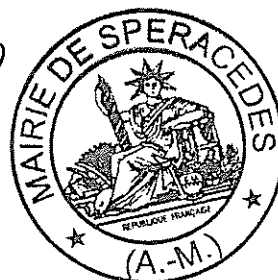
Secrétaire(s) : M. ESCANO

Demande de subvention DGE – Opération 045 Barrières de sécurité + Pose

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'acquisition et de travaux suivants : Opération 045 Barrières de sécurité + Pose, dont le coût prévisionnel s'élève à 1 672,24 € HT, soit 2 000,00 € TTC.
- d'adopter le plan de financement suivant :
Subvention DGE 50 % : 836,12 €
Solde :
Emprunt : 1 163,88 €
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE.
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures

, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoint, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Demandes de subvention – Opération 038 Balayuse électrique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 038 Balayuse électrique, dont le coût prévisionnel s'élève à 57 508,36 € HT, soit 65 780,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Régional 30 % : 17 252,50 €

Subvention Conseil Général 40 % : 23 003,00 €

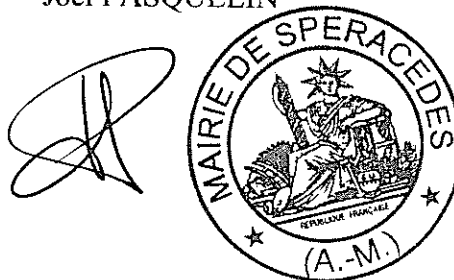
Solde :

Emprunt : 25 524,50 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Régional et du Conseil Général.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoint, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Demande de subvention Inspection Académique – Opération 041 Plan de classe numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 041 Plan de classe numérique, dont le coût prévisionnel s'élève à 11 484,95 € HT, soit 13 736,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention : 9 000,00 €

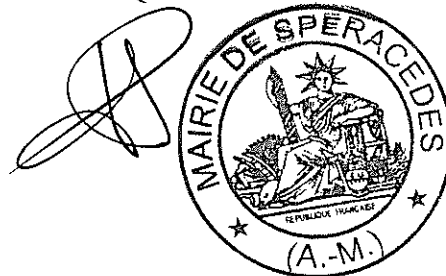
Solde :

Emprunt : 4 736,00 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Général.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affaires au Conseil Municipal	En exercice	Qui font partie de la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

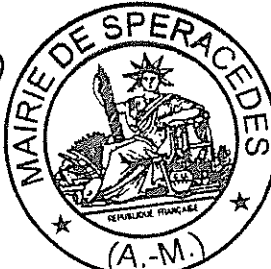
Indemnité de Conseil allouée au Trésorier Principal

Monsieur le Maire expose :

« L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor. Mme KERN étant le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette indemnité et l'autorise à en effectuer le versement.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

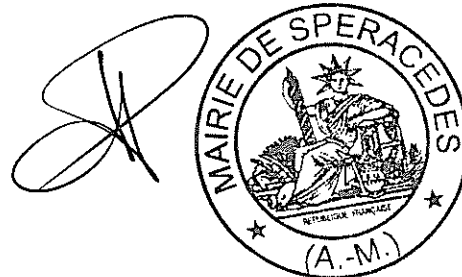
Secrétaire(s) : M. ESCANO

Loyers logements communaux, ball trap et taxi

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des logements communaux, du ball trap et du taxi pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter l'ensemble des loyers pour l'année 2010.

Le Maire,
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Appartient au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
8 avril 2010

Date d'affichage
8 avril 2010

Objet de la Délibération

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
et le treize avril
à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} ROSTAIN, Mrs AZAÏS, BAUSSY, SCORDO, Adjoints, Mmes PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN

Absents excusés : M^{me} GARDE donnant pouvoir à M^{me} ROSTAIN, M^{me} HANGEN donnant pouvoir à M^{me} MENEGON, M. TRAVERT donnant pouvoir à M. PASQUELIN

Secrétaire(s) : M. ESCANO

Demande de participation au Conseil Général des Alpes-Maritimes pour la cotisation à la Mission Locale du Pays de Grasse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, par délibération en date du 26 juin 2006, a décidé de participer au paiement des cotisations aux missions locales du département pour les communes de moins de 3 500 habitants.

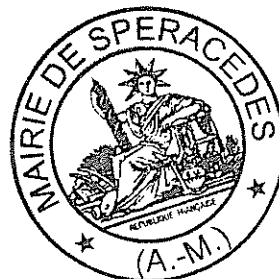
Qu'en raison de la création de la Communauté de Communes des Terres de Siagne et de la dissolution du SIVOM, auparavant adhérent à la Mission Locale du Pays de Grasse, il convient pour 2010 que chaque commune adhère à titre individuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général des Alpes-Maritimes l'attribution d'une aide d'un montant de 1 615,60 euros pour le paiement de la cotisation à la Mission Locale du Pays de Grasse :

Nombre d'habitants de la commune au 1^{er} janvier 2010 : 1 154
Montant de l'aide fixée par le Conseil Général : 1,40 € par habitant
Montant : 1 615,60 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité, l'autorise à demander une participation de 1 615,60 € au Conseil Général pour le paiement de la cotisation à la Mission Locale du Pays de Grasse.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/10
et publication ou notification
du